

LOI N°029-2019/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2018-015/PRES DU 10 DECEMBRE 2018 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
FINANCEMENT N°D411-BF CONCLU LE 03 DECEMBRE 2018
ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION
INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LA MISE
EN ŒUVRE DU PROJET D'URGENCE POUR LE FINANCEMENT
DES DEPENSES RECURRENTES (PUFDR)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 21 mai 2019

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2018-015/PRES du 10 décembre 2018 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement n°D411-BF conclu le 03 décembre 2018 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour la mise en œuvre du Projet d'urgence pour le financement des dépenses récurrentes (PUFDR).

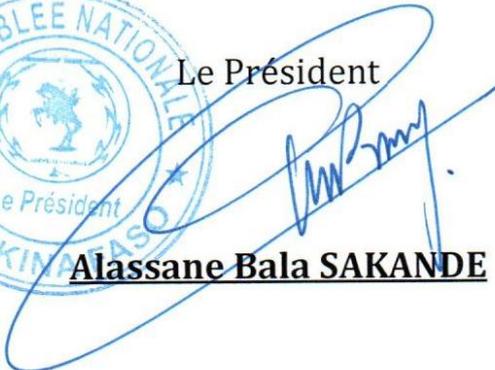
Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 21 mai 2019

Le Secrétaire de séance


Oumarou DICKO


Le Président

Alassane Bala SAKANDE